

Extrait du registre des délibérations

Reçu au contrôle de légalité le 14 novembre 2024

Publié le 14 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 07 novembre à 14 heures 30, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle du Conseil à Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Etaient présents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CHARPENTIER (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. DARENGOSSE (C.C. VAL'AÏGO), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), MME GIBERT (C.C. FRONTONNAIS), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE), MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE), M. VANHECKE (C.C. HAUTS TOLOSANS)

Etaient excusés : M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE), M. RIQUET (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), M. TRONCO (C.A. SICOVAL),

Excusés ayant donné pouvoir :

Etaient absents : M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), M. CHOLLET (TOULOUSE METROPOLE), MME GOMEZ (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), MME MAGDO (TOULOUSE METROPOLE), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE)

Date de la convocation : JEUDI 31 OCTOBRE 2024

Secrétaire de séance : M. AURY

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20241107-D2024-42-DE
Date de télétransmission : 14/11/2024
Date de réception préfecture : 14/11/2024

SYNDICAT MIXTE DECOSET | Délibération D2024-42 | Comité syndical du 07 novembre 2024

Siège : 6 rue René Leduc – BP 35 821 – 31505 Toulouse Cedex 5
Tél 05 62 89 03 41 – contact@decoset.fr – www.decoset.fr

D2024-42 – Modification de l'autorisation de programme et des crédits de paiement pour l'agrandissement de la déchèterie de Fronton : approbation

Une AP/CP a été ouverte en 2019 pour l'agrandissement de la déchèterie de Fronton. Cette AP/CP a été révisée à plusieurs reprises en raison des contraintes techniques et réglementaires auxquelles le syndicat a dû faire face.

La dernière délibération D2023-75 fixe le montant et les crédits de paiements suivants :

Libellé	Agrandissement de la déchèterie de Fronton (Opération N°3102)
Durée de l'Autorisation de Programme	7 ans (2019-2025)
Montant de l'AP révisée	850 000,00 €
Crédits de paiement 2019	6 095,00 €
Crédits de paiement 2020	7 583,00 €
Crédits de paiement 2021	11 099,00 €
Crédits de paiement 2022	8 927,00 €
Crédits de paiement 2023	13 856,00 €
Crédits de paiement 2024	700 000,00 €
Crédits de paiement 2025	102 440,00 €

Concernant ce projet, ont déjà été attribués les marchés suivants :

- Etude de faisabilité – 6 095 € HT
- Expertises faune et flore – 6 275 € HT
- Expertise milieu naturel zone humide – 2 700 € HT
- Travaux de bornage – 1 300 € HT
- Etudes géotechnique de conception – 6 826 € HT
- Modélisation hydraulique 1D – 6 592,50 € HT
- La Maîtrise d'œuvre – 57 466,51 € HT
- Option ICPE Incendie - 3 006,40 € HT
- Option DLE - 2 292,80 € HT
- Contrôle technique – 4 500 € HT
- Mission SPS - 520 € HT
- Examen des dossiers – 2 925 € HT
- Travaux Lot 1 – 294 187,00 € HT

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20241107-D2024-42-DE
Date de télétransmission : 14/11/2024
Date de réception préfecture : 14/11/2024

- Travaux Lot 2 – 299 978,95 € HT
- Travaux Lot 3 – 26 764,61 € HT

Les lots 4 et 5 pour les travaux restent à attribuer avec un montant global estimé à 175 000 € HT. Soit un projet global évalué à 896 429,77 € HT. De plus, une réserve est constituée par anticipation à hauteur de 5% du montant des travaux pour prévenir les éventuels aléas – travaux supplémentaires (soit 39 796,53 € HT).

Il est donc proposé de réviser le montant de l'AP à hauteur de 936 227 € HT. Le tableau suivant vient préciser la nouvelle répartition des crédits de paiement.

Libellé	Agrandissement de la déchèterie de Fronton (Opération N°3102)
Durée de l'Autorisation de Programme	7 ans (2019-2025)
Montant de l'AP révisée	936 227,00 €
Crédits de paiement 2019	6 095,00 €
Crédits de paiement 2020	7 583,00 €
Crédits de paiement 2021	11 099,00 €
Crédits de paiement 2022	8 927,00 €
Crédits de paiement 2023	13 856,00 €
Crédits de paiement 2024	100 000,00 €
Crédits de paiement 2025	788 667,00 €

Le Quorum constaté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier son article L 3312-7,

Vu la nomenclature comptable M57,

Vu le Règlement Budgétaire et Financier de Decoset,

Vu le budget primitif de l'exercice 2024,

Vu le Débat sur les orientations Budgétaires 2025,

Ayant entendu l'exposé du Vice-Président, Pierre BERTORELLO,

Après en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20241107-D2024-42-DE
Date de télétransmission : 14/11/2024
Date de réception préfecture : 14/11/2024

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la réévaluation de l'autorisation de programme et des crédits de paiement ainsi que le calendrier des crédits de paiement synthétisé dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** l'inscription au budget primitif 2025 des crédits de paiement correspondants, tels qu'ils figurent dans les tableaux ci-dessus,
- **AUTORISE** le réajustement des crédits budgétaires 2024 au travers d'une décision modificative pour tenir compte des crédits de paiement tels qu'ils figurent dans les tableaux ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à liquider et mandater les dépenses à hauteur des crédits inscrits pour l'année 2024.

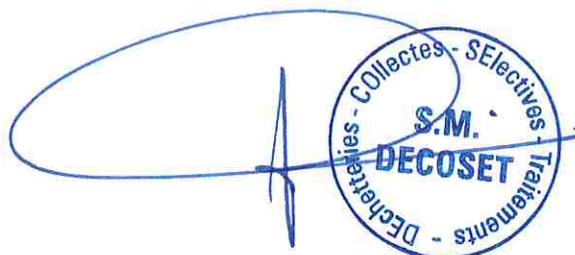
Fait à Balma, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRÉSIDENT,

Secrétaire de séance

M. AURY



	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
Délégués en exercice	16	16	32
Nombre de voix par délégué	2	1	48
Présents	9	8	17
Votants	9	8	17
Pouvoirs	0	0	0
Total de voix	18	8	26
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
Votes pour	18	8	26

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20241107-D2024-42-DE
Date de télétransmission : 14/11/2024
Date de réception préfecture : 14/11/2024